

Prestation de remplacement du revenu

Objet

La prestation de remplacement du revenu (PRR) offre une aide au revenu aux vétérans qui participent au Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle (PSRAP) afin de réduire les obstacles à leur réinsertion dans la vie civile dus à des problèmes de santé principalement liés à leur service. La participation au PSRAP est obligatoire, sauf si le vétéran a subi une diminution de la capacité de gain.

Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2019, la PRR regroupe les avantages financiers antérieurs. Les vétérans qui bénéficiaient d'avantages financiers avant la transition à la PRR ne seront pas perdants, car leurs avantages seront garantis pour veiller à ce qu'ils ne reçoivent pas moins d'argent avec la PRR.

La PRR est une prestation mensuelle imposable qui garantit aux vétérans du PSRAP (jusqu'à leur 65^e anniversaire) un revenu total d'au moins 90 % de la solde militaire brute qu'ils percevaient avant leur libération (moins leurs sources de revenu). La PRR permet aux vétérans de gagner jusqu'à 20 000 \$ par année en revenus d'emploi avant l'application des déductions. Tous les revenus tirés d'un emploi ou d'un travail indépendant supérieurs à 20 000 \$ seront déduits dollar pour dollar.

Les vétérans qui subissent une diminution de la capacité de gain avant 65 ans peuvent continuer de recevoir la PRR à vie tant qu'ils demeurent admissibles et continuent de satisfaire aux critères relatifs à la diminution de la capacité de gain. Les avantages de la PRR comprennent également la reconnaissance des possibilités d'avancement professionnel perdues. La solde militaire mensuelle est augmentée de 1 % pour chaque année de service perdue, un rajustement qui se poursuit pendant 20 années de service ou jusqu'à ce que la personne atteigne 60 ans, selon la première éventualité. Lorsqu'un vétéran franchit le cap des 65 ans (l'âge de la retraite), la PRR est diminuée à 70 % du montant payable avant 65 ans (moins les sources de revenu).

Données importantes

En date du 30 septembre 2024, 30 939 clients* recevaient la PRR.

Vétérans : 30 080

Survivants/Orphelins : 859

*Ces statistiques sont basées sur une extraction de données récentes sur les bénéficiaires, mais elles n'ont pas été vérifiées.